



Examen canadien du baccalauréat en sciences infirmières (ECBSI)

Comité de révision de l'examen

Mandat

Détails du mandat

Le comité de révision de l'ECBSI effectue la révision finale des questions d'examen afin d'assurer leur pertinence et exactitude, révisé et approuve les formulaires d'examen, établit la norme pour la note de passage et effectue la révision psychométrique post-examen des questions.

Responsabilisation

Le comité de révision de l'examen relève du conseil d'administration de l'ACESI.

Rôles et responsabilités

Le comité de révision de l'examen, sous la supervision de l'équipe de psychométrie :

1. révisé le format et le contenu de toutes les questions comprises dans les formulaires d'examen;
2. révisé le format et le contenu des formulaires d'examen;
3. approuve les formulaires d'examen;
4. recommande une norme pour la note de passage des formulaires d'examen;
5. effectue la révision psychométrique post-examen des questions en fonction de leur rendement.

Critères d'adhésion

Il est attendu que les membres du comité de révision de l'examen :

- soient parfaitement familiarisées avec le contenu théorique et clinique testé par l'ECBSI;
- détiennent une connaissance approfondie des règlements et des normes régissant la pratique au Canada;
- détiennent une connaissance approfondie du niveau de compétence attendu des praticiennes débutantes;
- soient en mesure de travailler au sein d'un groupe.

Il est souhaitable que les membres du comité connaissent bien la construction d'examen, et ce grâce à leur préparation pédagogique ou expérience pratique.

Durée du mandat et adhésion

Les membres se verront accordées un mandat de trois ans et pourront être nommées pour des mandats supplémentaires.



Les membres du comité de révision de l'examen sont des infirmières qui détiennent de l'expérience et montrent un intérêt pour l'élaboration d'examens, la réglementation ou la pratique clinique, en plus de représenter divers domaines des sciences infirmières. Elles seront réparties comme suit :

- Un minimum de trois représentantes bilingues
 - Une représentante d'un organisme de réglementation canadien
 - Une représentante détenant une expérience récente de la pratique
 - Une représentante actuellement impliquée en enseignement clinique
 - Une membre du conseil d'administration qui agira à titre de liaison avec le conseil d'administration
 - La directrice générale de l'ACESI (membre d'office)
-
- Toutes les membres du comité doivent être actuellement autorisées à pratiquer ou inscrites en tant qu'infirmières dans leur juridiction d'origine.
 - La présidente et la coprésidente sont élues par le comité.
 - Les membres du comité de révision de l'examen se rencontrent généralement deux fois par an, en fonction des étapes de l'élaboration de l'examen. De plus, des téléconférences pourraient être requises une fois par mois ou sur une base bimensuelle.
 - Le personnel de l'ACESI fournit un soutien administratif au comité.
 - Les membres doivent signer un accord de confidentialité et veiller à la sécurité et à la confidentialité de tous les documents de travail.